



Procès-verbal du Conseil Communautaire du 08 Avril 2024 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
Election du secrétaire de séance	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	<i>2</i>
Finances publiques	2
20240408_01 - Vote du Budget Principal pour l'année 2024 de la CC4R	2
20240408_02 - Vote du Budget annexe ZAE pour l'année 2024 de la CC4R	9
20240408_03- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024	11
Administration Générale	13
20240408_04 - Crèche d'Onnion - Attribution du dernier lot N°5 - menuiseries extérieures	13
Informations diverses	15



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Salle polyvalente Salle polyvalente de Marcellaz, située Place de la Mairie 74250 MARCELLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 02 avril 2024
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués donnant pouvoir : 4
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Paul CHENEVAL, Isabelle ALIX, Olivier WEBER, Daniel REVUZ, Mélanie LECOURT, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, André GERVAIS, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, René CARME, Sabrina ANCEL, Gabriel MOSSUZ, Marie-Liliane GRONDIN, Patrick BOIMOND, Antoine VALENTIN, Yves PELISSON, Marie-Pierre BOZON, Elisabeth BEAUPOIL, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT-BARON, Isabelle CAMUS, Corinne GOY, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Maryse BOCHATON, Michel STAROPOLI

Délégués excusés :

Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL
Laurette CHENEVAL donne pouvoir à Joël BUCHACA
Danielle ANDREOLI donne pouvoir à Daniel REVUZ
Christian RAIMBAULT donne pouvoir à Catherine BOSC

Délégué absent :

Guillaume HASSE

Pascal POCHAT BARON est désigné secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Pascal POCHAT BARON, représentant de la commune de VIUZ EN SALLAZ, est désigné à l'unanimité des 33 votants comme secrétaire de séance.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil communautaire.

Finances publiques

20240408_01 - Vote du Budget Principal pour l'année 2024 de la CC4R

Monsieur le Président présente les éléments comptables pour le budget principal 2024. Une note de synthèse détaille les explications des montants de chaque chapitre.



Le budget principal de la CC4R pour 2024 s'établit à **13 125 944,16 euros en section de fonctionnement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :

Recettes de fonctionnement - Budget PRINCIPAL	BP2023	CA 2023	BP 2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 578 351,05 €	0,00 €	3 104 732,43 €
013 Atténuation de charges	15 000,00 €	5 986,60 €	15 000,00 €
70 Produits des services, domaines, ventes	425 000,00 €	292 924,34 €	295 000,00 €
73 Impôts et taxes	6 543 364,00 €	6 896 657,33 €	7 043 354,73 €
74 Dotations et subventions	2 552 951,00 €	2 695 709,57 €	2 468 857,00 €
75 Autres produits de gestion courante	115 000,00 €	117 477,25 €	119 000,00 €
042 Amortissements subventions	17 166,19 €	17 166,19 €	80 000,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	134 601,20 €	0,00 €
	total	13 246 832,24 €	10 160 522,48 €

Dépenses de fonctionnement - Budget PRINCIPAL	BP2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	3 552 994,00 €	3 378 902,22 €	3 565 501,89 €
012 Charges de personnel	935 000,00 €	890 844,68 €	1 034 000,00 €
014 Atténuation de produits (FNGIR / FPIC+ AC)	1 594 595,00 €	1 588 134,00 €	1 590 136,00 €
022 Dépenses imprévues	173 263,18 €	0,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement (virement BP)	2 831 236,97 €	0,00 €	1 953 306,27 €
042 Amortissements investissements	683 743,09 €	683 743,09 €	2 000 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante (subvention et participation aux organismes)	2 618 000,00 €	2 176 438,02 €	2 925 000,00 €
66 Charges financières (intérêts emprunt)	45 000,00 €	33 075,79 €	40 000,00 €
67 Charges exceptionnelles (dont virement BA)	800 000,00 €	400 259,00 €	5 000,00 €
68 Dot. aux amortissements et provision	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
	total	9 151 396,80 €	13 125 944,16 €

Le budget général de la CC4R pour 2024 s'établit à **12 239 725,70 euros en section d'investissement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :



Recettes d'investissement BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Résultat Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 Virement de la section fonctionnement *	2 831 236,97 €	0,00 €	1 953 306,27 €
040 Amortissements investissements	683 743,09 €	683 743,09 €	2 000 000,00 €
10 Dotations, fonds diverses et réserves (FCTVA)	1 442 532,28 €	230 175,37 €	1 383 560,54 €
1068 Besoin de financement	497 632,00 €	497 632,00 €	1 482 744,30 €
13 Subventions d'investissement reçues	4 089 502,00 €	196 024,00 €	2 298 326,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	3 600 000,00 €	720,00 €	3 096 788,59 €
041 opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
23 Recettes exceptionnelles et immobilisations	5 629,79 €	13,33 €	0,00 €
total	13 150 276,13 €	1 608 307,79 €	12 239 725,70 €

Dépenses d'investissement BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Déficit investissement	354 450,65 €	0,00 €	1 383 430,40 €
020 Dépenses imprévues	293 336,94 €	0,00 €	0,00 €
16 Emprunts (remboursement capital)	248 000,00 €	247 395,07 €	255 000,00 €
204 Subvention d'équipement	211 220,00 €	47 500,00 €	193 720,00 €
Total des opérations d'équipements	12 021 102,35 €	2 325 226,28 €	10 282 575,30 €
26 Autres participations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Amortissements subventions	17 166,19 €	17 166,19 €	80 000,00 €
041 opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	5 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
total	13 150 276,13 €	2 637 287,54 €	12 239 725,70 €

Le budget principal dont le contenu est joint à la présente note, est soumis au vote du Conseil Communautaire. Enfin, pour rappel, le budget principal propose des opérations d'équipements en investissement, ce qui facilite la compréhension en matière de dépenses et recettes liées à des opérations d'investissement importantes.

Une note complémentaire et annexée au projet de budget, présente l'ensemble des éléments chiffrés et détaillés. Il est précisé que :

- Les crédits inscrits à l'opération 23 – Gens du voyage comprennent les crédits d'études de maîtrise d'œuvre et une nouvelle somme de 500 000 euros de travaux suite à la réunion de travail organisée le 27 mars 2024 ;
- Les crédits inscrits à l'opération 21 - ENS Mont de Vouan sont diminués à 486 170 euros du fait de la mise en suspens de l'action de construction d'un centre d'interprétation du Mont Vouan inscrit au projet de valorisation ;
- Les crédits inscrits à l'opération 26 - Affaires sociales sont modifiés du fait de l'avancée de la réflexion du partenariat avec l'Hôpital de La Tour ;



B FOREL expose que le point important de la réunion est l'observation du budget primitif 2024. Au dernier Conseil communautaire, le conseil n'a pas jugé bon d'accepter le budget qui était présenté donc il est normal qu'une nouvelle fois, un budget soit proposé au jugement du Conseil communautaire. Une réunion a été organisée durant laquelle, toutes les lignes ont été traversées pour discuter de ce qui pouvait constituer quelque chose de consensuel ou en tout cas sur lequel tous étaient capable de s'entendre. Pour autant, la décision est bien celle qui sera prise ce soir. Des courriers de 3 communes ont été reçus et ont été transmis à chacun. Les membres du Conseil communautaire en ont eu connaissance. Il propose de retraverser la proposition qui est donc à débattre et à décider ce soir. Il veut laisser aux services, le soin de traverser cette présentation. Il informe l'assemblée qu'elle peut, évidemment comme habituellement, intervenir, poser des questions au fur et à mesure que cette présentation se trouvera exposé.

Budget Principal

M PEYRARD explique que comme indiqué dans la note de synthèse, le président propose un budget principal en section de fonctionnement qui s'établit à 13 125 944,16 euros, en recettes et en dépenses.

En entrant un peu dans le détail des grands chapitres de recettes de fonctionnement tels qu'adoptés dans le cadre du vote par chapitre, il un report de résultats de 3 104 732,43 euros. Il est proposé des crédits à hauteur de 15 000 euros concernant le chapitre 013, qui est le chapitre atténuation de charges qui devrait avoisiner 15 000 euros au regard des absences et notamment l'absence de Mathilde-Eloïse Berthod-Mermoud en congé maternité et puis d'autres absences en fin d'année. Les recettes de produits de services au chapitre 70 sont évaluées à hauteur de 295 000 euros soit un tout petit peu plus mais une grande stabilité par rapport à 2023, 295 000 euros contre 292 000 euros. Cela comprend les remboursements des communes Alvéole, tout ce qui est la valorisation du tri sélectif aussi bien en déchetterie qu'en recettes issues des éco organismes, la redevance spéciale et quelques remboursements divers comme le SCoT ou le CAUE sur les consultances. Enfin, dans ce chapitre-là une petite particularité, ce sont les charges issues des loyers des locataires de tous les immeubles de la communauté. Au chapitre 73, le chapitre des Impôts et Taxes, le produit est évalué à 7 043 355 euros dont 3 grandes parts : La part de la fiscalité ménage, la fiscalité additionnelle pour 2 200 000 euros, la fiscalité professionnelle, un peu moins de 2 000 000 euros, 1 970 000 euros. Et puis, les fiscalités dites de services, la GEMAPI à 381 000 euros et suite à la délibération sur le lissage de la TEOM à 9,50%, un produit attendu de 2 361 000 euros auquel se rajoute le produit de la taxe de séjour qui devrait permettre d'atteindre 50 000 euros en recettes. Le produit est évalué à un peu moins de 2% par rapport à celui perçu en 2023. Concernant les dotations, les subventions, les participations, le produit est estimé à 2 468 000 euros avec compris la dotation globale de fonctionnement avec ces deux composantes pour la communauté, la dotation d'intercommunalité et la dotation en compensation. L'ensemble des fonds genevois évalué à 760 000 euros. Le partenariat avec la caisse d'allocations familiales concernant la politique petite enfance pour 425 000 euros. Et puis surtout, depuis la réforme de la taxe d'habitation, des compensations de l'état qui devraient permettre d'acquérir 376 000 euros en perte de fiscalité. Et un certain nombre de subventions diverses liées aux emplois, liés aux ENS, liés à la culture, pour 105 000 euros ; Pour atteindre 2 468 000 euros de recettes. Il faut y ajouter deux chapitres : le chapitre des charges de gestion courante pour 119 000 euros. Là, il y a la part fixe des loyers, c'est-à-dire le loyer en tant que tel, aussi bien pour les bâtiments RATMO, l'immeuble des 4 rivières, les baux à construire. Et puis des amortissements de subventions à hauteur de 80 000 euros.

En dépenses, un premier chapitre qui concerne les charges à caractère général au chapitre 011 dont le montant est évalué à 3 565 000 euros soit 200 000 euros de plus que l'année dernière et argumenté par le fait qu'il y a une petite évolution globale de l'inflation et des contrats en cours. Avec la décision prise de revaloriser le contrat de collecte des ordures ménagères à hauteur de 10% soit un total de 105 000 euros pour la partie collecte. En ajoutant les frais qui seront opérants à partir de septembre qui sont liés à l'ouverture de la micro-crèche sur Faucigny. Et enfin, toute la hausse de tous les contrats qui représentent, sur l'article 611, pratiquement les 2/3 de cette somme-là. En dépense de personnel, là aussi pas de changement par rapport à



ce qui a été présenté en mars à savoir 1 034 000 euros. Cela devrait reprendre l'ensemble des 19 postes ouverts, en prenant en compte deux augmentations factuelles : La première, c'est la hausse probable du point d'indice en juillet cumulé avec la prime résidence. Et enfin, un nouveau poste qui va être proposé en lien avec le réseau des bibliothèques Idélire et la pérennisation du poste de CRTE sous une forme un peu plus environnementale et PDIPR. Les atténuations de charges au chapitre 014, c'est tout ce qui est reversé aux communes ou à l'état en lien avec les recettes. Il est reversé 1 590 000 euros. Il y a le FNGIR, le FPIC, bien sûr tous les montants des attributions de compensation auprès des communes et puis quelques annulations de recettes fiscales prévues chaque année. Et un autre gros chapitre de dépenses réelles, sur le chapitre 65, les autres charges de gestion courante, il y est inclus toutes les subventions et participations auprès des associations et ou les syndicats pour 2 925 000 euros. Il faut tenir compte dedans du versement éventuellement au budget annexe ou au budget du CIAS, les différents syndicats comme le Scot, le SM3A, Proximity, évidemment toutes les associations sur les parts fixes qui seraient la MJC, Paysalp ou d'autres associations. Les charges financières des emprunts étaient évaluées à 40 000 euros. Un gros volet sur l'amortissement du budget principal à hauteur de 2 000 000 euros, tout simplement estimé sur la base du prorata temporis tel que le veut la M 57. Et comme il n'y a pas une visibilité, le maximum est pris. En charges, en principe, il y a un versement au budget ou à la section d'investissement de 1 953 000 euros. Tout ce qui était dans l'ex-chapitre 67 est basculé dans chapitre 65 depuis la mise en place de la M 57, quelques crédits y sont laissés. Enfin au chapitre 68, c'est une dotation aux provisions pour 13 000 euros comme en 2023.

B FOREL demande s'il y a des questions ou des éclaircissements. Aucune question n'est posée, il propose de poursuivre avec l'investissement.

M PEYRARD poursuit avec la section d'investissement. C'est un vote par opération, c'est un montant équilibré de 12 239 725,70 euros. Il y a un détail sur les 3 ou 4 diapositives différentes de tout ce qui a été revu ou modifié dans le cadre de la réunion de travail du 27 mars. Il y a 35 000 euros sur l'opération 13 qui est la déchetterie de Saint-Jeoire. Un peu moins de 52 000 euros sur la déchetterie de Peillonex. Toutes les actions détaillées sont incluses dedans lors de notre réunion. Sur l'environnement et l'agriculture 14 500 euros, la grosse opération est bien sûr celle qui concerne les déchets de manière globale, hors déchetterie donc 2 170 000 euros. Petite précision, il y a tout le déploiement des PAV, l'achat des camions pour 20% puisque qu'ils seront reçus dans l'année prochaines et 50% du bâtiment de collecte qui est envisagé sur Viuz-en-Sallaz et Peillonex. L'opération 17 qui est consacrée au lac du môle avoisine un peu moins de 400 000 euros. 396 000 euros notamment des achats de parcelles Péliesson qui se sont concrétisés il y a à peu près une dizaine de jours, plus d'autres parcelles sur lesquelles des engagements d'acquisition ont été pris. 288 000 euros pour la culture et patrimoine et quelques euros notamment pour le château de Faucigny, le mandement du thy et tout ce qui est le réseau de bibliothèques. Sur l'opération 19, en bâtiment vous avez une projection à 203 000 euros notamment le bâtiment IM4R et le bâtiment RATMO. Sur le tourisme, il est projeté 212 000 euros, l'axe principal étant la mise en œuvre du schéma directeur de PDIPR et la table d'orientation au lieu-dit le Rongin sur la commune d'Onnion. Sur l'opération 21 ENS Mont Vouan, suite aux différentes discussions qui ont vu le jour depuis le Conseil communautaire, l'enveloppe est descendue à 486 000 euros. Il a été proposé de descendre de 500 000 euros le centre d'interprétation du Mont Vouan. Parallèlement, il a été proposé de supprimer la subvention liée à ce centre de 250 000 euros de la région et de laisser les autres actions en l'état pour un montant de 486 000 euros au moins pour l'année 2024. Pour les gens du voyage, il est proposé 664 000 euros de crédit, tout ce qui est étude en restes à réaliser et les marchés qu'on a de maîtrise d'œuvre pour Fillinges et pour Viuz-en-Sallaz et il a été proposé à l'issue de la réunion de rajouter 500 000 euros de travaux. Pour l'opération 24 football, une projection à 1 000 020 euros. Pour l'opération 25 crèches, c'est un ensemble d'actions pour un montant d'un peu plus de 3 000 000 d'euros. Les affaires sociales qui est l'opération 26, il est projeté 422 000 euros en prenant en compte une petite modification au regard de l'avancée des études sur le



partenariat avec l'hôpital de La Tour, notamment en 250 000 euros HT sur le cheminement avec une subvention en adéquation de 150 000 euros de l'hôpital. Opération 27, aménagement du territoire, tous les achats de parcelles, plus les restes à réaliser du local vélo pour 1 141 000 euros. Une opération appelée divers pour tout le matériel informatique, le mobilier propre de la communauté de communes pour 105 000 euros. En complément hors opération, des remboursements d'emprunt qui sont estimés à 255 000 euros. Il n'y a pas de dépenses imprévues puisqu'on est en M57. Des subventions d'équipement à hauteur de 193 000 euros notamment pour le Syane et le SRB. Et puis en recettes, un calcul estimé en fonction des dépenses, du FCTVA à hauteur de 1 383 000 euros. Un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1 953 000 euros. Pour équilibrer le budget, un éventuel emprunt de 3 000 096 euros est envisagé, et des subventions attendues de 2 298 000 euros.

B FOREL propose qu'avant peut-être de passer aux interventions, s'il y en a qui veulent être faites, et aux questions globales, peut-être le budget annexe peut être traverser pour prendre une décision globale, c'est dans cet esprit que les choses se font.

Budget annexe ZAE

M PEYRARD poursuit sur le budget annexe qui concerne, pour rappel, les travaux des zones d'activités.

En section de fonctionnement, un équilibre envisagé de 1 764 329,08 euros. Principalement en recettes, c'est assez simple, un résultat reporté de 1 744 329 euros, des amortissements de subventions autour de 20 000 euros. Et en dépenses, 455 000 euros sont transférés à la section d'investissement, quelques charges d'intérêts qui représentent 2 000 euros, les amortissements d'investissement de 350 000 euros et l'équilibre du budget de la section à hauteur de 957 000 euros sur le chapitre 011.

Les principales dépenses concernent la section d'investissement qui est évaluée à 1 238 402,92 euros. Comme il est précisé dans le diaporama, les travaux sont regroupés dans les chapitres 20 à 21 et 23. Ce n'est pas un vote par opération mais plutôt par chapitre dans ce budget annexe. Il est envisagé pour toutes les zones de revoir tout l'éclairage et de profiter des quelques fonds qui restent encore actifs au titre du Fonds vert pour bénéficier d'une subvention de l'état pour refaire les éclairages et les passer en LED, au vu de, premièrement, l'état de vétusté de certains éclairages et deuxièmement la nécessité de prévoir des économies sur le long terme. Ensuite, il est projeté, sur chaque zone, des petits travaux un peu particuliers notamment quelques voiries, maintenant que la zone de Viuz-en-sallaz/Peillonex est fini, l'entrée et l'artère principale qui est cabossés. On prévoit aussi également des travaux sur la Géode. On a des écoulements d'eau sur la zone de la Palud au-dessus de la déchetterie qui proviennent de la route de Cormand, il faut arriver à trouver des solutions, donc des petits travaux là-dessus. Bien sûr les travaux de la DUP en maîtrise d'œuvre pour l'extension de Findrol et des travaux de reprise de voirie comme l'année dernière. Enfin un dernier point commun à l'ensemble des zones, est la mise en œuvre de la signalétique pour pouvoir enfin repérer l'identité de la communauté à travers les différentes zones d'activités. Il faut ajouter évidemment, pour être tout à fait, exhaustif des emprunts pour 16 000 euros en remboursement de capital, l'emprunt qui est issu du transfert de la compétence pour la commune de La Tour. Des immobilisations pour les chapitres les 20, 21 et 23. Des amortissements de subvention à hauteur de 20 000 euros et des opérations de patrimoniales aussi bien en recettes qu'en dépenses, équilibrées à 25 000 euros. Quelques immobilisations financières notamment des remboursements de garanties liées à des entreprises qui auraient pu donner des cautions bancaires par rapport à leurs travaux pour éviter la retenue des 5% par la trésorerie.

B FOREL demande si concernant la présentation du budget principal et budget annexe, il y a des questions, des prises de parole, des interventions qui veulent se faire jour.

G MILESI prend la parole pour clarifier la situation. La dernière fois, il avait proposé 800 000 euros au budget principal, ce qui correspondait aux gens du voyage pour les 6 places qu'imposait l'avenant du préfet du 7



octobre, à la place des 30 places qui étaient proposées par le président. Les 800 000 euros c'était un prorata d'une somme qui avait été mise et puis pour dire que cet avenant finalement c'est le seul écrit à ce jour officiel de la préfecture cosigner par le préfet et le président du département. Et à ce titre-là, il pense qu'à l'époque, il aurait fallu voter pour ou contre cet avenant. La question de l'ordre du jour a été retirée, à son avis, cela a été une erreur.

B FOREL répond que pour mémoire le contenu de cet avenant contient une proposition de construction de 30 places avec une ventilation qui fait effectivement apparaître 6 places à financer pour le compte de la seule communauté. Et les 30 places qui étaient prévues depuis un certain temps, étaient conformes au précédent schéma qui avait été établi. C'est ce que lui a à dire. Maintenant, la remarque est entendue et notée et que la sienne le soit également. Il demande s'il y a d'autres questions et s'il est possible de passer sereinement au vote.

C GOY a une question, effectivement depuis les dernières réunions et notamment le 27 mars, où il a été évoqué, discuté du nombre de places, elle pense que c'est réellement un point essentiel de revenir sur ce nombre de places. Avoir une possible discussion sur les 15 places qui avait été proposée en sous-préfecture, et relayé par B FOREL.

B FOREL répond par la négative.

C GOY dit que cette discussion doit avoir lieu.

B FOREL répond que cette discussion aura lieu, bien sûr, c'est évident. Il pense que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faudra bien qu'il y ait une conversation sur le nombre de places, tous sont d'accord.

C GOY précise, le nombre de places et l'emplacement également.

B FOREL répond les deux, avec la localisation, il est bien d'accord qu'il faudra qu'il y ait cette conversation et travailler ensemble sur ce sujet, il pense que personne n'a jamais dit le contraire et que c'est un sujet qui doit être traité.

D REVUZ dit que ce qui est ressorti de la réunion en sous-préfecture, c'est la création de 15 places autorisées par le préfet et devant le conseil général.

B FOREL répond qu'il est surtout ressorti de cette réunion en préfecture, enfin moi, il n'en n'a pas le compte-rendu, il l'a demandé d'ailleurs, qu'il faudrait discuter du nombre de places. C'est ce qui a été dit. Le Président du conseil départemental Martial SADDIER a fait une proposition avec un calcul $(30+6)/2$, soit 18 places. Des propositions ont été faites par les uns et par les autres. Il faut en débattre et ce sera débattu.

D REVUZ dit que le préfet était favorable à cette solution, il l'a dit ouvertement et que c'est pour éclaircir le débat.

B FOREL répond en disant que la logique est d'avoir un compte-rendu de cette réunion qui dira les choses comme elles doivent être dites et puis après ce sera débattu. Ce qu'il a retenu dans cette réunion, à la sortie il a été dit qu'il faut en débattre. Il y aura un débat sur les places et sur la localisation. Il faut avoir cette conversation et travailler là-dessus ensemble, c'est clair, c'est évident.

C GOY dit que finalement sur ce que Daniel dit, il semble confirmer ce qui a été entendu, c'est-à-dire que le préfet réellement a fait une proposition sur 15 places.

P POCHAT-BARON confirme qu'à la sortie de la réunion, le préfet a demandé de faire une proposition du nombre de places et de la localisation.

B FOREL dit qu'il faut attendre le compte rendu de la réunion.

A VALENTIN prend la parole pour dire qu'il se permet de faire la synthèse, il y a des élus qui ont pris position pour 30 places et puis il y en a qui ont pris position pour 15 places. Il avait évidemment pris position pour 15 places et le préfet a dit de se mettre d'accord dans notre territoire. Et le président du département a proposé entre 10 et 18 places et les services de l'état semblait dire qu'ils étaient contents. Ils n'étaient pas favorables au nombre de 6 places parce qu'ils estimaient que c'était peu dans l'usage quotidien d'accueil des gens du voyage mais qu'ils comprenaient que le territoire pouvait ne pas avoir envie d'avoir 30 places et que c'était difficilement défendable de le contraindre à avoir 30 places s'il n'y avait pas la volonté politique du conseil



communautaire de faire 30 places. Il n'a pas de remarques à faire sur le budget et il apprécie que leurs remarques aient été prises en compte et il remercie pour cela. Même sur la tenue globale des réunions, c'était bien. Pour autant, il aimerait plus que ce débat sur le nombre de places soit aussi un débat public, qu'il ne soit pas simplement traité dans l'alcôve du bureau des Maires. C'est quelque chose qui est important pour le territoire et qui doit être à la fois transparent et partagé avec la représentativité des conseillers.

B FOREL dit qu'il propose de faire les choses dans l'ordre qu'il est logique de faire, de terminer l'opération liée au budget et puis ensuite de quoi très volontiers ce n'est pas une réponse mais il apportera aussi quelques éléments en lien avec cette question qui occupe l'assemblée, qui n'est de toute façon pas à prendre à la légère, qui ne l'a jamais été et qu'il ne le sera pas et ils essaieront de faire ça le plus intelligemment possible. Il propose de suivre l'ordre du jour qui consiste au vote du budget.

B FOREL procède au vote des 2 budgets et ajoute qu'avant de passer au vote des subventions, il voudrait juste dire avec clarté que concernant cette question liée à l'installation de structures d'accueil des gens du voyage, il faut fournir et apporter des réponses aux services du département comme aux services du préfet puisqu'il est du ressort de ces deux instances de signer un avenant au schéma d'accueil. Donc ces conversations auront lieu. Il pense qu'il sera nécessaire de faire cela, de créer peut-être un petit groupe de travail auquel évidemment tous les élus que ça intéresse seront associés pour pouvoir échanger sur les tenants et les aboutissants, rentrer peut-être aussi dans le vif du sujet. Il aimerait aussi que l'état réponde sur les questions légitimement posées notamment sur les obligations réglementaires à respecter qui entraînent des surcoûts particulièrement élevés. Il s'agit de savoir s'ils seront en capacité d'obtenir leur conformité administrative sans nécessairement dépenser des sommes invraisemblables que les réglementations les contraignent à suivre. Et puis débattre aussi du nombre de places bien sûr et de la localisation aussi et très clairement en groupe de travail pour que les choses soient très complètes et prendre le temps de débattre et puis il y aura aussi des débats nécessaires en Conseil communautaire, il pense que le format est à la fois public et en même temps, il réunit les élus de toute la communauté. Il pense que ce sera une bonne méthode, maintenant après, s'il y a des propositions méthodologiques alternatives qui paraissent plus intéressantes, il demande à l'assemblée de ne pas hésiter et de les adresser et ce sera regardé au bureau des maires. Sans aller sur le fond, il pense que le bureau des maires est bien placé pour déterminer avec équité la bonne méthode de discussions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

Considérant la délibération N°20240219-01 du 19 février 2024 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 ;

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2024 transmis 12 jours avant la tenue du Conseil Communautaire et joint à la présente délibération ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le budget général pour l'année 2024 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et votés par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement ;
- DONNE tout pouvoir et toute délégation au Président pour rendre ce budget exécutoire ;

20240408_02 - Vote du Budget annexe ZAE pour l'année 2024 de la CC4R

Le budget annexe ZAE de la CC4R pour 2024 s'établit à **1 764 329,08 euros en section de fonctionnement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :



Recettes de fonctionnement - Budget ANNEXE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 450 972,02 €	0,00 €	1 744 329,08 €
013 Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 Produits des services, domaines, ventes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73 Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 Dotations et subventions	0,00 €	113,07 €	0,00 €
75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 Amortissement des subventions	8 700,00 €	8 700,00 €	20 000,00 €
77 Produits exceptionnels	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
total	1 859 672,02 €	408 813,07 €	1 764 329,08 €

Dépenses de fonctionnement - Budget ANNEXE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	948 000,00 €	11 538,83 €	957 311,02 €
014 Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	708 620,66 €	0,00 €	455 018,06 €
042 Amortissements des investissements	150 551,36 €	102 434,76 €	350 000,00 €
66 Charges financières (intérêts emprunt)	2 500,00 €	1 482,42 €	2 000,00 €
total	1 859 672,02 €	115 456,01 €	1 764 329,08 €

Le budget annexe ZAE de la CC4R pour 2023 s'établit à **1 238 402,92 euros en section d'investissement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :

Recettes d'investissement BUDGET ANNEXE ZAE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 résultat Investissement	0,00 €	0,00 €	267 834,18 €
021 Virement de la section fonctionnement	708 620,66 €	0,00 €	455 018,06 €
040 Amortissement investissements	150 551,36 €	102 434,76 €	350 000,00 €
10 Dotations, fonds diverses et réserves (FCTVA)	119 944,17 €	42 544,91 €	112 550,68 €
1068 Besoin de financement	341 410,80 €	341 410,80 €	0,00 €
13 Subventions d'investissement reçues	40 000,00 €	32 000,00 €	28 000,00 €
041 opérations patrimoniales	864,00 €	0,00 €	25 000,00 €
23 - 20 - 16 Autres recettes	0,00 €	864,00 €	0,00 €
total	1 361 390,99 €	519 254,47 €	1 238 402,92 €



Dépenses d'investissement BUDGET ANNEXE ZAE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Déficit investissement	9 992,36 €	0,00 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues	63 916,19 €	0,00 €	0,00 €
16 Emprunts (remboursement capital)	13 500,00 €	13 148,83 €	16 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	456 328,06 €	200 415,31 €	960 734,52 €
20 Immobilisation incorporelles	48 000,00 €	13 147,40 €	34 000,00 €
23 Immobilisations en cours	745 090,38 €	6 016,39 €	177 668,40 €
204 Subvention d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Amortissements Subvention	8 700,00 €	8 700,00 €	20 000,00 €
041 opérations patrimoniales	864,00 €	0,00 €	25 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	15 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
total	1 361 390,99 €	241 427,93 €	1 238 402,92 €

Une note complémentaire et annexée au projet de budget, présente l'ensemble des éléments chiffrés et détaillés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

Considérant la délibération N°20240219-01 du 19 février 2024 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 ;

Vu le projet de budget annexe ZAE pour l'exercice 2024 transmis 12 jours avant la tenue du conseil Communautaire et joint à la présente délibération ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le budget annexe « Zones d'Activités Economiques » pour l'année 2024 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et votés par chapitre en fonctionnement et en investissement ;
- DONNE tout pouvoir et toute délégation au Président pour rendre ce budget annexe exécutoire.

20240408_03- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

En application des dispositions de l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Il est proposé d'établir dans un état annexé au budget la liste des bénéficiaires, le montant et l'objet de la subvention.

Les montants proposés dans l'annexe tiennent compte de la reconduction de certaines conventions d'objectifs avant le vote du budget et ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire ou du Bureau Communautaire dont la délégation a été étendue à 10 000 euros.

Considérant que les associations suivantes présentent un intérêt intercommunal, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du versement de subventions aux associations suivantes et aux établissements publics :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
Association PAYSALP	Développement culturel du territoire	97 500 euros
Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale	Développement du territoire - part conventionnelle	249 650 euros
Office de tourisme Môle et Brassés	Promotion touristique	215 000 euros



NOM DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC	OBJET	MONTANT
Office de tourisme des Alpes du Léman	Promotion touristique	6 579,20 euros
EPIC Musique en 4 Rivières	Développement culturel du territoire – part conventionnelle	72 100 euros

VU les articles L2311-7 et L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatifs au contrôle sur les associations subventionnées

Considérant les demandes formulées des associations et autres personnes morales et les conventions d'objectifs et de moyens en vigueur pour l'année 2024 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à verser des subventions aux associations mentionnées expressément dans le tableau ci-dessus et dans le respect du plafond des montants indiqués ;
- DONNE tous pouvoirs et toutes délégations au Président pour faire verser les subventions aux associations ci-dessus au titre de l'année 2024.

En outre, Monsieur le Président indique que d'autres subventions peuvent être attribuées au cours de l'année 2024, notamment à :

- Initiative Genevois dans le cadre du soutien à la création d'entreprise ;
- Conseil Départemental 74 dans le cadre du pilotage du SPPEH ;

Le Bureau Communautaire est compétent pour octroyer les aides aux associations d'un montant inférieur à 10 000 euros comme le Festival des Chorales de Mégevette (3000 euros) ou les conciliateurs de justice (500 euros).

Enfin, Monsieur le Président rappelle aux membres que le Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS des 4 Rivières est compétent pour accorder des subventions à des associations à vocation sociale. A titre d'information, Monsieur le Président indique que le CIAS devra délibérer sur l'attribution de subventions pour :

- L'ADMR pour un montant évalué à 81 800 euros ;
- Le Secours catholique pour un montant évalué à 17 000 euros ;
- La commune de Saint-Jeoire dans le cadre du co-financement du dispositif France Services pour un montant maximum de 24 650 euros ;
- L'EPIC Musique en 4 Rivières dans le cadre d'un complément de subvention relatif à la prise en charge de compensation de baisse de tarification des cours de musique pour un montant non évalué pour le moment (novembre 2024 – après l'établissement de la facturation) ;
- La MJCi dans le cadre d'un complément de subvention relatif à la prise en charge de compensation de baisse de tarification des services du Centre de Loisirs pour un montant non évalué pour le moment ;

B FOREL expose que dans la note de synthèse, il y a un certain nombre de subventions. Pour mémoire, a été instituée depuis longtemps une méthode de travail avec les associations importantes du territoire que la communauté soutient, des choses ont été organisées sous forme de convention d'objectifs et de moyens et donc les sommes qui sont proposées là sont en rapport avec ces différentes conventions. Pour l'association Pays'Alpes, il est proposé selon cette convention de verser en 2024, 97 500€. La maison des jeunes et de la culture intercommunale 249 650€. Il rappelle qu'il y a un complément qui est apporté sur la politique sociale de la MJC pour donner un coup de main aux plus défavorisés et donc que c'est le CIAS nouvellement créé qui apportera ce complément et puis l'office du tourisme Môle et Brasses qui touchera donc 215 000€ en rappelant qu'il y a là-dedans le versement de la taxe de séjour qui vient abonder le budget purement de



subventions directes. 72 100€ seront versés à l'EPIC musique en 4 rivières qui s'occupe d'animer les cours de musique et enfin la commune de Mégevette est rattachée à l'office du tourisme des Alpes du Léman et la communauté verse en lieu et place pour la commune de Mégevette 6 579,20€ sachant que ce n'est pas un grand scoop mais les conversations sont bien avancées.

M MEYNET-CORDONNIER explique que c'était le sujet du dernier COPIL de la semaine dernière, que Mégevette sorte de l'office de tourisme des Alpes du Léman. A priori, l'ensemble des communes y serait favorable. C'est ce qui a été avancé mais pas encore validé. Mégevette restera encore l'année 2024 pour sortir complètement du syndicat en 2025. A faire valider par l'ensemble des trois communautés de communes et le syndicat.

B FOREL dit qu'il y a fort à parier que l'année échu, il y a des chances d'avoir Mégevette dans l'office du tourisme de la communauté, en tout cas c'est l'idée. Dans votre note de synthèse, sans qu'il y ait à le voter là parce que le budget a été transféré mais il est prévu de proposer 80 000€ à l'ADMR. Le secours catholique pour sa participation et son partenariat autour de l'épicerie sociale à hauteur de 17 000€. Le cofinancement avec la commune de Saint-Jeoire de 24 650€ autour de la question de la maison France services. Il y a aussi une politique sociale qui est menée à l'épic et qui de la même manière, dans le même esprit devait sortir du budget social.

Administration Générale

20240408_04 - Crèche d'Onnion - Attribution du dernier lot N°5 - menuiseries extérieures ;

Monsieur le président rappelle que le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour l'attribution de 14 lots sur les 16 proposés lors de sa séance du 18 décembre 2023. Le lot 16 – sols souples a été déclaré infructueux. Le dernier lot a fait l'objet d'analyse complémentaire et d'une négociation auprès des entreprises. Une nouvelle analyse des offres pour ce lot est transmise en annexe ;

Après analyse technique, Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise PELLET JAMBAZ pour 92 941,81 euros HT pour l'offre de base et pour 4 255,35 euros HT pour la prestation supplémentaire éventuelle PSE 1 relative au vitrage protection solaire, soit 97 197,16 euros HT. Il présente au final le tableau des offres du présent marché :



RECAPITULATIF DES ENTREPRISES présentant l'offre la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation									
Construction d'une crèche à ONNION									
Lot	Désignation	MONTANT ESTIMATION BASE euros HT	MONTANT ESTIMATION OPTIONS euros HT	CANDIDATS présentant l'offre la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation				Observations / Propositions	
				NOMS ENTREPRISES	OFFRES euros HT	OPTIONS euros HT	ECART (offres) / ESTIMATION		%
01	Terrassement - VRD	368 226,50 €		GERVAIS	297 996,44 €		-70 230,06	-19,07%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise GERVAIS
02	Maçonnerie - Gros œuvre	200 650,00 €		CHIOSO SAS	194 239,72 €		-6 410,28	-3,19%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise CHIOSO
03	Charpente - Couverture - Bardage	422 400,00 €	5 200,00 €	PRAWOOD	405 000,00 €	3 340,00 €	-14 060,00	-3,33%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise PRAWOOD
04	Etanchéité	19 800,00 €		CIME ETANCHEITE	14 165,30 €		-5 634,70	-28,46%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise CIME ETANCHEITE
05	Menuiseries extérieures alu	121 500,00 €	3 900,00 €	PELLET JAMBAZ MENUISERIE	92 941,81 €	4 255,35 €	-24 302,84	-20,00%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise PELLET JAMBAZ
06	Cloisons - Doublages - Faux plafonds	160 150,00 €		ALBERT ET RATTIN	149 961,34 €		-10 188,66	-6,36%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise ALBERT ET RATTIN
07	Menuiseries intérieures	135 000,00 €	6 000,00 €	PELLET JAMBAZ MENUISERIE	99 134,59 €	3 937,00 €	-31 928,41	-23,65%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise PELLET JAMBAZ
08	Chapes - Carrelages - Faïences	87 000,00 €		BOYER ET FILS	73 000,00 €		-14 000,00	-16,09%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise BOYER ET FILS
09	Sols souples	34 000,00 €		ISERS'OL	18 189,37 €		-15 810,63	-46,50%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise ISERS'OL
10	Peintures	25 400,00 €		REVOLTA BLAUDEAU	21 915,47 €		-3 484,53	-13,72%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise REVOLTA BLAUDEAU
11	Serrureries	5 900,00 €		BBN	6 400,00 €		500,00	8,47%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise BBN
12	Électricité	125 000,00 €	23 000,00 €	EURL PATRIK GROS ELECTRICITE + CARME ELECTRICITE	81 000,45 €	18 300,00 €	-25 699,55	-20,56%	La MOE propose de retenir l'offre du groupement d'entreprise CARME et GROS
13	Plomberie - Chauffage - Ventilation - Sanitaires	255 000,00 €		ENTREPRISE BENOIT GUYOT	252 228,65 €		-2 771,35	-1,09%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise BENOIT GUYOT
14	Cuisine	9 000,00 €		ETABLISSEMENT ROUSSEY	7 650,00 €		-1 350,00	-15,00%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise ROUSSEY
15	Espace vert	30 339,00 €		ROGUET PAYSAGE	31 228,90 €		889,90	2,93%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise ROGUET PAYSAGE
16	Sol amortissant extérieure	10 000,00 €		Déclaré infructueux	10 000,00 €		0,00	0,00%	Déclaré infructueux
		2 009 365,50 €	38 100,00 €		1 755 052,04 €	29 832,35 €	-224 481,11 €	-11,2%	
	Total Estimation compris options (HT)	2 047 465,50 €		Total consultation offre de base (HT)	1 784 884,39 €				

B FOREL explique que ce point d'ordre du jour est important maintenant qu'ils disposent d'un budget, ils peuvent engager les dépenses dont ils ont besoin, notamment l'attribution du lot numéro 5. Que tout le monde se rassure la construction de la crèche d'Onnion n'a pris aucun retard et de ce fait-là il est possible de le faire sereinement. C'est une proposition d'attribution de 92 941, 81€ à l'entreprise Pellet-Jambaz qui aura en charge de réaliser le lot de menuiserie.

D REVUZ dit que concernant la crèche d'Onnion, il y a déjà un retard de 4 semaines qui est pris concernant le lot gros œuvre. C'est dommage de perdre 4 semaines en début de chantier.

B FOREL répond que c'est ennuyeux, tout le monde est d'accord. Il demande d'où cela provient.

A GERVAIS confirme les propos et le retard.

A VALENTIN demande les raisons du retard.

D REVUZ répond que l'entreprise ne peut pas assurer le démarrage.

B FOREL demande s'il y a des pénalités possibles et qu'il faudra que les responsabilités soient assumées.

A GERVAIS ajoute que l'entreprise Chioso n'était pas précise dans la durée de son retard.

B FOREL précise que l'entreprise l'a annoncée semble-t-il en réunion de chantier. Elle va être reçue et il va lui être demandé de signifier ce délai avec officialité et clarté de manière à pouvoir faire valoir les intérêts de la communauté.

A GERVAIS informe que l'entreprise envisage d'installer sa grue fin mai.

D REVUZ dit qu'il parle en tant qu'entrepreneur, c'est toujours embêtant d'appliquer des pénalités et cela ne permet pas de rattraper le retard.

B FOREL répond que personne n'a dit le contraire.

G MILESI dit qu'elles sont rarement appliquées mais il suffit d'une fois comme ça, après ils prennent peut-être plus conscience.

R CARME rappelle que démarrer un chantier en imposant des pénalités, c'est compliquer les relations dès le départ.

B FOREL répond qu'il les applique assez souvent. Cela ne rattrape pas le temps mais ça permet de faire entendre que c'est important. Il propose de conclure cette réunion en remerciant infiniment les membres de l'assemblée de leur participation.

Vu le code de la commande publique ;

Compte tenu de l'analyse des offres et du respect des procédures de mise en concurrence ;



Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le choix de l'entreprise PELLET JAMBAZ pour le lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES pour un montant de 97 197,16 euros HT, dont 4 255,35 euros HT de PSE ;
- VALIDE le montant total des travaux à hauteur de 1 784 884,39 euros HT ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'opération, notamment les pièces du marché pour le lot 5 ;

Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mardi 9 avril 2024 à 18h30 : Comité Syndical du SYDÉVAL
- Mercredi 10 avril 2024 à 19h30 : Conseil Syndical du SRB
- Vendredi 12 avril 2024 à 18h : Conseil d'Administration CIAS des 4 Rivières
- Lundi 15 avril 2024 à 15h : Assemblée Générale PAYSALP
- Lundi 15 avril 2024 à 18h30 : Bureau communautaire
- **Lundi 22 avril 2024 à 19h : Conseil Communautaire**

Fin de séance à 19H50, aucune autre question n'est posée.

Le secrétaire de séance
Pascal POCHAT BARON

Le Président de la CC4R
Bruno FOREL

